

## La CGT vous informe...

**France Travail, devant initialement remplacer Pôle Emploi et les missions locales, ne serait finalement qu'une « porte d'entrée unique vers l'emploi » et pas avant fin 2023... ?**

### -Le contexte :

Comme toujours, les capitalistes entendent faire payer le coût de leur crise aux travailleurs. Après la parenthèse des premiers mois de gestion de la crise sanitaire, le gouvernement entend revenir aux fameux critères de Maastricht et imposer - coûte que coûte - le retour du déficit public sous la barre des 3%. A cette fin, les politiques d'austérité à l'encontre des services Publics vont s'accroître : le PLF 2023, adopté en première lecture, en force, après utilisation de l'article 49.3 de la constitution, impose une baisse des dépenses publiques de 1,8%, des contre-réformes structurelles sont annoncées : Retraite, Assurance chômage, France Travail, Lycée professionnel... tandis que les aides aux entreprises s'accroissent avec notamment baisse de la cotisation sur la valeur ajoutée et la baisse des impôts sur les sociétés.

L'abondance profite aux entreprises, les reculs sociaux sont imposés aux travailleurs.

### -Historique du projet France Travail :

- ▶ Premier quinquennat d'Emmanuel Macron : réforme (casse serait plus juste...) du code du travail.
- ▶ Campagne de l'élection présidentielle 2022 : Dès le mois de mars, lors de sa campagne présidentielle, Macron, candidat à sa réélection, avait lancé l'idée de transformer Pôle Emploi en France Travail. Il ne s'agissait pas seulement d'un changement de dénomination aussi significatif soit-il (mettre la France au travail...) mais de se doter d'un outil unique pour atteindre l'objectif du plein emploi.
- ▶ Réélection de Macron, second quinquennat et élections législatives avec absence de majorité absolue : Macron fait machine arrière et les trois grands opérateurs de lutte contre le chômage que sont Pôle Emploi, les missions locales et les maisons de l'emploi vont chacun perdurer et conserver leurs prérogatives. Le calendrier a lui aussi été revu, France Travail ne devant faire son apparition qu'à la fin de l'année prochaine, au lieu de début 2023, comme initialement prévu.
- ▶ La réforme du travail de Macron propose, à travers un vaste texte de loi :
  - une réforme de l'assurance chômage pour la période 2023-2026: coller les règles d'indemnisation à la conjoncture, revoir la gouvernance de l'Unédic.
  - une réforme du RSA : « Améliorer l'insertion des bénéficiaires » avec notamment une obligation d'heures d'activités hebdomadaires (entre 15 et 20 heures).
  - une réforme des lycées professionnels : réforme de l'orientation, partenariat plus étroit avec les entreprises, rémunération des lycéens comme les apprentis, etc.
  - une réforme des retraites : allonger la durée de vie travaillée, emploi des seniors.
  - une réforme de Pôle emploi : création de France Travail.

### -Objectifs de France Travail :

#### ▶ Objectif général de la réforme:

Répondre aux problèmes de recrutement des entreprises et parvenir au plein-emploi d'ici à la fin du quinquennat, soit un taux de chômage à environ 5 % contre 7,4 % actuellement.

#### ▶ Objectif concernant Pôle emploi :

\***Agglomérer autour de Pôle emploi les différents acteurs** (publics et privés) intervenant sur le champ de l'insertion professionnelle (notamment RSA) ou de l'accompagnement (Missions Locale) dans une perspective



**FRANCE TRAVAIL**

unique et forcée de retour à l'emploi ; contraindre les privés d'emploi à accepter n'importe quel boulot en fonction des besoins du patronat, quitte à accroître les sanctions à leur encontre en cas de refus.

France Travail ne serait qu'une « bannière commune » qui regrouperait les membres du « Service Public de l'Emploi » pour mieux travailler ensemble. Le cabinet du ministère du travail, questionné par la CGT le 30 juin 2022 n'a pas réussi à argumenter en quoi cela pourrait favoriser une meilleure « coopération ».

#### **\*Créer un guichet unique :**

Thibaut GUILLUY, coordonnateur de la mission de préfiguration de France Travail : « Guichet unique, France Travail devra prendre en charge le diagnostic et l'orientation de toutes les personnes sans emploi. Au lieu de cela, aujourd'hui seuls 40% des bénéficiaires du RSA sont inscrites à Pôle emploi ; de même les travailleurs handicapés s'adressent plus souvent aux MDPH. Demain 100% des personnes doivent être repérées par le service public de l'emploi (...) 100% des personnes doivent être identifiées de façon centralisée par Pôle emploi. Ensuite on réalise le diagnostic de leur situation ».

#### **\*Partage des données :**

Thibaut GUILLY : « Mise en place de systèmes d'information connectés pour mettre au point le partage des données. Seul l'opérateur de l'Etat peut organiser cela pour tout le monde. Cela doit-il être contenu dans un seul outil, ou passer par des outils connectés ? Cela relève de la concertation. »

#### **\*Pôle emploi et RSA :**

Pôle emploi, rebaptisé France Travail, verserait le RSA et accueillerait dans ses locaux, des conseillers départementaux [le RSA est géré et financé par les départements] selon Médiapart. France Travail serait responsable de la gestion de la nouvelle version du RSA.

Thibaut GUILLUY, coordonnateur de la mission de préfiguration de France Travail, affirme : « il n'est pas question de retirer aux départements leurs compétences en matière d'insertion, mais d'opérer un diagnostic en commun ».

#### **\*Pôle emploi et Missions Locales :**

Selon une source citée par Médiapart, une fusion des missions locales et de Pôle emploi serait écartée. «Les missions locales ne fermeraient pas», «Pôle emploi préconise un accord-cadre extrêmement souple et simple. Des conseillers de missions locales seraient déployés dans des agences Pôle emploi mais uniquement dans une logique de retour à l'emploi, pas sur de l'accompagnement social. La mise en œuvre serait différenciée selon les territoires», selon le modèle du rapprochement des équipes de Cap emploi, dédiées à l'accompagnement des personnes handicapées, et de Pôle emploi.

### **-Echéancier et méthode :**

► Volonté d'aller vite (déclarations de Macron en mai 2022), mais les résultats des élections législatives ont certainement freiné les ardeurs de rapidité gouvernementales.

► Un groupe de travail à la DG a planché sur le sujet, avec rapport remis au ministre du travail.

► Le 20 juillet 2022, le gouvernement et les régions se sont engagés sur un programme de travail commun visant à « garantir la coordination » nécessaire à « l'efficacité de l'action publique » en faveur du plein emploi.

► Le 12 septembre 2022, le gouvernement a choisi Thibaut GUILLUY, Haut-commissaire à l'Emploi et à l'Engagement des entreprises, pour diriger la « Mission de préfiguration de France Travail ».

► Le 23 septembre, Thibaut GUILLY et le Ministre du Travail ont réuni une « Concertation des parties prenantes France Travail » pour présenter les objectifs et la méthode :

\*toutes les personnes en recherche d'emploi devront être identifiées par le guichet unique que deviendra France Travail,

\*un partage des données devra être bâti entre tous les acteurs de l'accompagnement social et professionnel,

\*la gouvernance doit faire l'objet d'une clarification mais pas d'un « big-bang des compétences » des acteurs impliqués.

► Des groupes de travail se sont tenus depuis fin septembre, avec présence active de la CGT.



► Novembre 2022 : expérimentation dans 10 territoires pilotes pour un accompagnement de 100% des personnes en recherche d'emploi avec, pour commencer, les bénéficiaires du RSA.

► Après discussions avec les partenaires sociaux, le gouvernement soumettra un texte (date fixée au 15 décembre 2022).

► Entrée en vigueur effective de France Travail fin 2023 ou janvier 2024.

## **-Conséquences, risques et dangers du projet France Travail :**

► Volonté de Macron de **favoriser le « travail » au détriment de l' « emploi »** selon une logique purement libérale (L' « emploi » renvoie à des droits pour les travailleurs, tandis que le « travail » est défini uniquement par les besoins des employeurs...) :

\*adapter la main d'œuvre aux besoins des employeurs,

\*conditionner les aides, voire les revenus de remplacement, à l'acceptation de tout travail,

\*stigmatiser encore plus les travailleurs privés d'emploi.

► Le « tout vers l'emploi » ou « l'emploi à tout prix » visé par **la réforme change la nature des fonctions des conseillers à l'emploi de Pôle emploi**, centrée uniquement sur un axe de retour à l'emploi contraint, et signe **l'arrêt de mort du Conseil en Evolution Professionnelle**.

► **France Travail sera-t-il une gare de triage déshumanisée** chargée de faire du tri et de mettre les chômeurs au pas ?

► Le représentant ministériel rencontré par la CGT Pôle emploi le 30 juin 2022 reprend l'axiome défini par l'ex-ministre Muriel Penicaud d'**adapter les effectifs de Pôle emploi à la réalité du taux de chômage...** bref, **il y aura de la casse dans les effectifs** avec le retour au plein emploi visé par la réforme...

► **Risques pour les missions locales :**

\*La réforme permettrait à Pôle emploi de récupérer de l'argent dévolu à l'Union Nationale des Missions Locales pour être le pilote en termes financiers mais aussi en termes de direction à prendre.

\*La réforme ménagerait également les potentats locaux qui ne veulent pas perdre la main sur les missions locales. Les maires ou leurs élu-es étant responsables des missions locales, une fusion avec Pôle emploi rencontrerait sans nul doute de la résistance.

\*Les missions locales redoutent «une vente à la découpe» et une priorité donnée uniquement à l'accompagnement vers l'emploi (« l'emploi d'abord »...). On le voit avec le Contrat d'Engagement Jeune : le jour où la personne signe un CDI ou un contrat en alternance, l'accompagnement est terminé ; tandis qu'auparavant, avec la Garantie jeunes, on le maintenait au moins pendant la période d'essai. (De la même façon, depuis le rapprochement Pôle emploi - Cap emploi, les personnes en situation de handicap sont accompagnées vers l'emploi et plus du tout dans l'emploi.

► **Possible régionalisation de nos missions ?**

\*La CGT Pôle emploi a interrogé le Ministère sur de possibles régionalisations de nos missions (aujourd'hui totalement segmentées), comme le demande l'Association Régions de France via sa volonté de « coordonner le Service Public de l'Emploi » (page 26 de son « livre blanc » : « confier les clés de la politique de l'emploi aux Régions » publié le 15 mars 2022) ? Une nouvelle fois, le Ministère se montre évasif, en nous disant que cela dépendrait des discussions avec les différentes parties prenantes...

\*Il semble cependant que Le Gouvernement entend garder la main sur son principal outil d'intervention sur le « marché du travail » comme il l'a fait pour France Compétences. Dans ce premier temps, il n'y aura ni nouvelle fusion ni régionalisation de Pôle emploi.

Thibaut GUILLUY, coordonnateur de la mission de préfiguration de France Travail : « Il est évident que les régions sont embarquées, mais pas dans une logique de régionalisation du service public de l'emploi. Nous devons en revanche leur donner plus d'informations, par exemple pour qu'elles décident de façon plus éclairée de leurs budgets de formation.

\*Mais attention ! Régions de France travaille un contre-projet à travers une étude visant à préfigurer France Travail avec l'objectif de définir les scénarios possibles d'un « service public régional de l'emploi et de la formation professionnelle ». A cette fin, une étude a été commandée au cabinet Elezia Conseil dont les conclusions ont été rendues publiques le 16 septembre 2022 : il est préconisé que l'échelon régional obtienne l'autorité de coordonner l'ensemble des acteurs du service public de l'emploi. Il s'agit de "consolider et d'animer sur son territoire le continuum des compétences (développement économique, orientation, formation, emploi), comme celui des parcours, du lycée jusqu'à la fin de la vie active".

L'étude d'Elezia Conseil rappelle ainsi que la disparité territoriale de la situation de l'emploi justifie la nécessité de "plans intégrés pilotés par les régions". Et de souligner que la région est "plébiscitée comme animatrice du territoire sur l'emploi et la formation" dans cinq pays : l'Allemagne, la Belgique, le Danemark, l'Espagne et l'Italie.

**\*Pour la CGT Pôle emploi, il est essentiel que l'ensemble des missions du Service Public de l'Emploi soient préservées dans un cadre national** afin de garantir une réelle égalité de traitement pour toutes et tous, en tenant compte des choix et besoins des usagers et en appréhendant la situation de chacun-e dans sa globalité, et pas seulement vers un axe unique de retour impératif à l'emploi, afin de favoriser une insertion durable, choisie et partagée.

► **Concentrer l'ensemble des crédits possibles.**

Pôle emploi devenu France Travail a clairement pour objectif (non avoué...) de concentrer l'ensemble des crédits possibles (Fonds AGEPIPH, FIPH, FSE, UNEDIC...) pour diminuer la contribution de l'Etat dans le cadre des mesures d'austérité liées à Action publique 2022 et se rapprocher un peu plus des critères de Maastricht (déficits publics sous la barre des 3%).



## **La CGT en première ligne :**

► Après avoir rencontré le ministère du travail, la CGT est en contact avec des groupes parlementaires sur la question de France Travail, et participe de façon active à la « Concertation des parties prenantes de France Travail ».

► La CGT fera tout pour faire entendre ses revendications et défendre les intérêts du service public de l'emploi, des usagers et des agents de Pôle emploi.

► La CGT Pôle emploi communiquera régulièrement auprès du personnel sur les avancées du chantier France Travail.

**La CGT Pôle emploi avec vous encore et toujours,**  
**Pour défendre le service public de l'emploi, les missions, les métiers,**  
**les personnels et les usagers de Pôle emploi !**



**Ne subissez plus ! REJOIGNEZ-NOUS !**

**Courriel : [syndicat.cgt.grandest@pole-emploi.fr](mailto:syndicat.cgt.grandest@pole-emploi.fr)**

**Internet : <http://cgtpegrandest.reference-syndicale.fr/>**

**Facebook : [cgt Pôle Emploi Grand EST](#)**